Modalités d'examens

Baccalauréat universitaire en théologie

Baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance

Universités de Genève et de Lausanne

NB : par souci de lisibilité, l'emploi du masculin comprend les femmes et les hommes dans l'ensemble de ce document.

Préambule : afin de garantir une égalité de traitement entre les étudiants, qu'ils étudient à Genève, à Lausanne ou par formation à distance, le collège de théologie protestante adopte la directive suivante régissant les modalités d'examens. Celle-ci est applicable aux examens de Bachelors en théologie comme à l'ensemble des plans d'études empruntant des modules ou sous-modules à ces Bachelor.

Dispositions générales : Pour tout examen organisé par la Faculté de théologie de l'UNIGE ou la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'UNIL, l'étudiant a droit, en plus du matériel spécifique à chaque examen mentionné dans ce, à un dictionnaire de langue française ainsi qu'à une Bible non annotée (à l'exception des examens d'introduction en sciences bibliques ainsi que des examens de langue).

Un étudiant non francophone a droit à un dictionnaire de traduction français-langue de son choix avec l'accord préalable du doyen. Avec l'accord du professeur concerné, un étudiant peut faire la demande au doyen de passer un examen dans une autre langue que le français. Cette demande doit être motivée.

1. Examens d'introductions

1.1. Ancien Testament/Bible hébraïque

L'examen porte sur la matière du cours d'introduction et sur l'atelier de lectures ou sur l'unité d'enseignement par internet (matière équivalente).

Il s'agit d'un examen écrit de 3 heures. Il comporte une première partie constituée d'une série de questions sur la connaissance biblique. Après cette étape, le candidat répond à une série de questions à développer. Pour la deuxième partie, l'étudiant a à disposition une bible non annotée (TOB Bleue).

1.2. Nouveau Testament

L'examen porte sur la matière du cours d'introduction et sur l'atelier de lectures ou sur l'unité d'enseignement par internet (matière équivalente).

Il s'agit d'un examen oral de 20 minutes. L'étudiant dispose d'un temps de préparation de 20 minutes. Il a une bible non annotée (TOB Bleue) à disposition pour répondre à l'une des deux questions qui lui sont soumises. Des questions sur la connaissance biblique peuvent également être posées.

1.3. Histoire du christianisme

L'examen porte sur la matière du cours d'introduction (comprenant le cas échéant des lectures complémentaires) et sur l'atelier ou sur l'unité d'enseignement par internet (matière équivalente).

Il s'agit d'un examen écrit de 3 heures.

1.4. Théologie systématique

L'examen porte sur la matière du cours d'introduction et des lectures complémentaires ou sur l'unité d'enseignement par internet (matière équivalente).

Il s'agit d'un examen oral de 20 minutes. Le temps de préparation est 20 minutes durant lesquelles l'étudiant prépare une interprétation d'un texte proposé. Des questions supplémentaires se référant au contenu du cours peuvent également être posées.

1.5. Ethique

L'examen porte sur la matière du MOOC (le bien, le juste, l'utile : introduction aux éthiques philosophiques) ainsi que sur l'atelier de lecture complémentaire (atelier dispensé en présence comme à distance).

Il s'agit d'un examen écrit de 3 heures.

1.6. Théologie pratique

L'examen porte sur la matière du cours d'introduction et des lectures complémentaires ou sur l'unité d'enseignement par internet (matière équivalente).

Il s'agit d'un examen oral de 20 minutes avec un temps de préparation de 20 minutes.

1.7. Philosophie

a) Pour les étudiants suivant le cours annuel en présence, l'examen prend la forme d'un contrôle continu noté tout au long de l'année (4 exercices + 1 exercice de rattrapage). La note est constituée de la moyenne arithmétique arrondie au demi-point des quatre exercices. L'exercice de rattrapage peut remplacer la note la moins bonne des quatre exercices.

   En cas d'échec en première tentative, la seconde tentative prend la forme d'un examen écrit de 4 heures portant sur la matière du cours d'introduction.

b) Pour les étudiants suivant l'unité d'enseignement par internet, l'examen prend la forme d'un examen écrit de 4 heures portant sur la matière de l'unité d'enseignement.

2. Examens de langues en première partie (uniquement en présence)

2.1. Hébreu biblique

L'évaluation prend la forme d'un contrôle continu noté tout au long de l'année (3 ou 4 contrôles durant les heures de cours). La note est constituée de la moyenne arithmétique arrondie au demi-point des contrôles.

En cas d'échec en première tentative, la seconde tentative prend la forme d'un examen oral de 30 minutes avec 30 minutes de préparation.

2.2. Grec postclassique

L'évaluation prend la forme d'un contrôle continu noté tout au long de l'année (3 ou 4 contrôles durant les heures de cours). La note est constituée de la moyenne arithmétique arrondie au demi-point des contrôles.

En cas d'échec en première tentative, la seconde tentative prend la forme d'un examen oral de 30 minutes avec 30 minutes de préparation.

3. Examens finaux dans les disciplines théologiques

Parmi les six examens finaux, l'étudiants choisi librement trois oraux et trois écrits.

3.1. Ancien Testament/Bible hébraïque

L'examen porte sur le dossier préparé par l'étudiant, d'entente avec le professeur responsable (200 versets, répartis dans deux parties différentes du canon). Lors de l'examen, l'étudiant sera interrogé sur une péricope d'environ 10 à 20 versets, choisie par l'enseignant.

Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 45 minutes.

Dans le cas d'un écrit, il est d'abord demandé à l'étudiant de traduire un extrait de la péricope concernée (5-6 versets). Cette étape dure au maximum 1 heure. Après avoir rendu sa traduction, l'étudiant peut passer à l'exégèse proprement dite.

A disposition pour l'examen écrit : Biblia Hebraica Stuttgartensia, Septuaginta (BHS), Dictionnaire d'Hébreu et d'Araméen bibliques (DHAB), Guide de la Bible hébraïque (Römer/Macchi), la Septuaginta et une concordance de la Bible en langue originale. Lors de la 2ème étape (exégèse), outre les outils déjà mentionnés, l'étudiant est autorisé à consulter une bible non annotée (TOB Bleue). Par contre, il n'est pas autorisé à disposer d'autres outils tels que notes personnelles, ordinateur ou commentaires bibliques.

Dans le cas d'un oral, l'étudiant dispose d'un temps de préparation de 45 minutes. Durant ce temps, l'étudiant est autorisé à disposer d'une traduction personnelle qu'il aura préalablement préparée, d'une bible non-annotée (TOB bleue) ainsi que des outils suivants : Biblia Hebraica Stuttgartensia, Dictionnaire d'Hébreu et d'Araméen bibliques (DHAB), Grammaire, Guide de la Bible hébraïque (Römer/Macchi), la Septuaginta et une concordance de la Bible en langue originale.

La première étape de l'examen (environ 10 minutes) consiste dans la vérification de la traduction personnelle que l'étudiant aura préalablement préparée et l'établissement du texte. Dans une seconde étape, l'étudiant est invité à présenter les principales questions d'exégèses liées à son texte (20 minutes). Le temps restant est consacré à la discussion et aux questions des enseignants.

3.2. Nouveau Testament

L'examen porte sur le dossier préparé par l'étudiant, d'entente avec le professeur responsable (200 versets, appartenant à au moins deux traditions littéraires du NT). Lors de l'examen, l'étudiant sera interrogé sur une péricope d'environ 10 à 20 versets, choisie par l'enseignant.

Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 45 minutes.

Dans le cas d'un écrit, il est d'abord demandé à l'étudiant de traduire la péricope concernée. Cette étape de l'examen dure au maximum 1 heure. Après avoir rendu sa traduction, l'étudiant peut passer à l'exégèse proprement dite.

A disposition pour l'examen écrit : Nestle/Aland, Novum Testamentum Graece (dernière édition) ; Aland, Synopsis Quattuor Evangeliorum ; Carrez/Morel, Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament ; Bailly, Dictionnaire Grec-Français ; Danker, A Greek-English Lexicon of the New Testament and other Early Christian Literature ou bien Bauer, Griechisch-deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der frühchristlichen Literatur ; Aland,

Computer-Konkordanz zum Novum Testamentum Graece ; Moulton/Geden, Concordance to the Greek New Testament et la Septuaginta. Lors de la 2ème étape (exégèse), outre les outils déjà mentionnés, l'étudiant est autorisé à consulter une bible non annotée (TOB Bleue). Par contre, il n'est pas autorisé à disposer d'autres outils tels que notes personnelles, ordinateur ou commentaires bibliques.

Dans le cas d'un oral, l'étudiant dispose d'un temps de préparation de 45 minutes. Durant ce temps l'étudiant est autorisé à disposer d'une traduction personnelle qu'il aura préalablement préparée, d'une bible non annotée (TOB bleue) ainsi que des outils suivants : Nestle/Aland, Novum Testamentum Graece (27e éd.) ; Aland, Synopsis Quattuor Evangeliorum ; Carrez/Morel, Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament ; Bailly, Dictionnaire Grec-Français ; Danker, A Greek-English Lexicon of the New Testament and other Early Christian Literature ou bien Bauer, Griechisch-deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der frühchristlichen Literatur ; Aland, Computer-Konkordanz zum Novum Testamentum Graece ; Moulton/Geden, Concordance to the Greek New Testament et la Septuaginta.

La première étape de l'examen (environ 10 minutes) consiste dans la vérification de la traduction personnelle que l'étudiant aura préalablement préparée et de l'établissement du texte. Dans une seconde étape, l'étudiant est invité à présenter les principales questions d'exégèses liées à son texte (20 minutes). Le temps restant est consacré à la discussion et aux questions des enseignants.

3.3. Histoire du christianisme

L'examen porte sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignants. Un des deux dossiers au moins doit porter sur la matière d'un des cours dispensés. Les deux champs sont précisés dans un document d'une page environ comprenant :

a. Le titre du champ retenu.
b. Une brève présentation de la problématique envisagée.
c. La mention d'une source ou d'un dossier de sources.
d. Une bibliographie incluant monographies et articles. Les titres retenus doivent être dans deux langues au moins.

Le dossier doit être soumis suffisamment tôt pour pouvoir être accepté par l'examinateur, au plus tard un mois avant l'examen.

Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.

Dans le cas d'un écrit, le matériel à disposition est constitué des sources mentionnées dans le dossier.

Dans le cas d'un oral, le temps de préparation est de 30 minutes.

3.4. Théologie systématique

L'examen a pour base le « reader » de théologie systématique. Selon les indications des enseignants, l'étudiant reçoit une liste de textes à préparer tirés du reader. Le sujet de l'examen consiste en un extrait de texte à interpréter.

Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.

Dans le cas d'un écrit, l'interprétation sera normalement soutenue par des questions formulées en rapport avec les textes proposés. Une question supplémentaire dépassant le contexte direct du sujet choisi peut être posée. À disposition durant l'examen écrit : Bible, Symboles et définitions de la foi catholique (Denzinger), Confessions et catéchismes de la foi réformée, La foi des Églises luthériennes.

Dans le cas d'un oral, l'étudiant dispose de 30 minutes pour préparer l'interprétation du texte reçu qu'il va présenter durant l'examen ; cette présentation servira de base à la discussion entre le candidat et les enseignants qui suivra. Des questions dépassant le champ direct de l'examen peuvent également être posées.

3.5. Ethique

L'examen porte sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignants. Un des deux dossiers au moins doit porter sur la matière d'un des cours dispensés. L'un traite d'une problématique d'éthique fondamentale, l'autre d'une problématique en éthique appliquée. Les deux champs sont précisés dans un document d'une page environ comprenant :

a. Le titre du champ retenu.
b. Une brève présentation de la problématique envisagée.
c. La mention d'une source ou d'un dossier de sources.
d. Une bibliographie incluant monographies et articles. Les titres retenus doivent être dans deux langues au moins.

Le dossier doit être soumis suffisamment tôt pour pouvoir être accepté par l'examinateur, au plus tard un mois avant l'examen.

Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.

Dans le cas d'un oral, le temps de préparation est de 60 minutes.

3.6. Théologie pratique

L'examen porte sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignants. Un des deux dossiers au moins doit porter sur la matière d'un des cours dispensés. Les deux champs sont précisés dans un document d'une page environ comprenant :

a. Le titre du champ retenu.
b. Une brève présentation de la problématique envisagée.
c. La mention d'un matériau expérimental (par ex. : série de confessions de foi, extraits de films).
d. Une bibliographie incluant monographies et articles. Les titres retenus doivent être dans deux langues au moins.

Le dossier doit être soumis suffisamment tôt pour pouvoir être accepté par l'examinateur. Le dossier doit être approuvé au plus tard un mois avant l'examen.

Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.

Dans le cas d'un écrit, l'étudiant choisira une question parmi deux proposées par le professeur. Matériel à disposition : sources décrites dans le dossier.

Dans le cas d'un oral, le temps de préparation est de 30 minutes. L'étudiant choisira une question parmi les deux proposées par le professeur.

4. Examens finaux de langues

4.1. Hébreu biblique

La réussite du module est subordonnée à l'obtention d'une moyenne minimale de 4.0, calculée au dixième.

Examen écrit de 2 heures : traduction d'une dizaine de versets de l'Ancien Testament. Des précisions supplémentaires sont fournies par l'enseignant en début d'année académique. Matériel à disposition : dictionnaire hébreu-français et éléments grammaticaux autorisés par l'enseignant.

Examen oral de 30 minutes : l'étudiant dispose de 30 minutes de préparation. Traduction et analyse d'une dizaine de versets d'un des textes préparés durant l'année. Matériel à disposition durant la préparation : aucun, sauf décision contraire de l'enseignant en cas de passage sur un texte présentant des particularités de type linguistique ou lexical.

4.2. Grec postclassique

La réussite du module est subordonnée à l'obtention d'une moyenne minimale de 4.0, calculée au dixième.

Examen écrit de 2 heures : traduction d'une dizaine de versets du Nouveau Testament. Des précisions supplémentaires sont fournies par l'enseignant en début d'année académique. Matériel à disposition : dictionnaire grec-français et éléments grammaticaux autorisés par l'enseignant.

Examen oral de 30 minutes : l'étudiant dispose de 30 minutes de préparation. Traduction et analyse d'un passage équivalent à une dizaine de versets tirés d'un des textes préparés durant l'année. Matériel à disposition durant la préparation : aucun, sauf décision contraire de l'enseignant en cas de passage sur un texte présentant des particularités de type linguistique ou lexical.

5. Autres examens prévus au plan d'études

5.1. Évaluation des enseignements en sciences des religions

Pour les enseignements suivis en sciences des religions à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, à la Faculté de Théologie et de Sciences des religions de l'Université de Lausanne ou à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, les étudiants en théologie se plient aux modalités de validations annoncées par les enseignants. Celles-ci sont, en principe, annoncé au programme des cours. En cas de doute, les étudiants peuvent consulter le conseiller aux études en théologie.

5.2. Examen de philosophie en seconde partie

Dans le cadre de son module à option, l'étudiant peut effectuer 6 ECTS en philosophie de la manière suivante :

a. Il consulte le professeur responsable afin de choisir deux enseignements de philosophie (dans la Faculté ou en dehors de celle-ci).
b. A l'issue de ces cours, il propose une synthèse de deux-trois pages problématisant chacun des deux enseignements
c. L'examen porte sur la matière de ces deux enseignements à partir de leur problématisation proposée par l'étudiant.

Le dossier doit être soumis suffisamment tôt pour pouvoir être accepté par l'examinateur. Le dossier doit être approuvé au plus tard un mois avant l'examen.

L'examen prend la forme d'un oral de 30 minutes avec 30 minutes de préparation.